

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 15 mars 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 15 mars 2024 à 19:00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Dario Perron

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-03-033

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-03-034

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023

ATTENDU QU'un avis public a été déposé comme le stipule l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2023 ont été présentés au conseil par Mme Katleen Hunter de la firme comptable Mallette de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le rapport financier pour l'année 2023 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay soit adopté tel que rédigé par la firme Mallette.

RÉSOLUTION 2024-03-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 05 FÉVRIER 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 05 février 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-03-036

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de février 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 120 902.60\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de février 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 120 902.60\$.

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	107 006.14\$

SALAIRES PAYÉS DE FÉVRIER 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	13 896.46\$

RÉSOLUTION 2024-03-037

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 123 397\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette aide financière doit entièrement être affectée à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉSOLUTION 2024-03-038

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Alexandre Dufour soit nommé maire suppléant du 16 mars au 07 mai 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-039

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont demandé des soumissions sur invitation pour faire l'entretien des chemins municipaux pour la période; printemps, été et automne pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le résultat après ouverture des soumissions, le 15 mars 2024, à savoir;

Dufour & Frères inc.	35 891.40\$ (plus taxes)
Entreprise Gaston Morin	N'a pas soumissionné
Exploitation J. Simard	N'a pas soumissionné

c.c. au dossier

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçues est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adjuge le contrat d'entretien des chemins municipaux pour l'année 2024, à l'entrepreneur Dufour & Frères, à son prix;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité

RÉSOLUTION 2024-03-040

ADJUDICATION DU CONTRAT – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE DE TYPE PUMPTRACK

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont demandé des soumissions sur invitation pour faire la conception et la construction d'une piste de style pumptrack;

CONSIDÉRANT QUE le résultat après ouverture des soumissions, le 15 mars 2024, à savoir;

Vélosolution	121 500.00\$ (plus taxes)
Delormes	N'a pas soumissionné

c.c. au dossier

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçues est conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adjuge le contrat de la conception et de la construction d'une piste de style pumptrack à l'entrepreneur Vélosolution;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2024-03-041

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le 24 janvier dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait une correspondance indiquant qu'il n'était maintenant plus possible de déposer des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE cette décision a été prise en raison du fait que le MAMH ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives dans le cadre du volet 4 du FRR;

ATTENDU QUE, dans le contexte où les projets de coopération intermunicipale apportaient une solution concrète aux problématiques de main-d'œuvre municipale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et que toutes les municipalités travaillaient en ce sens;

ATTENDU QUE les municipalités locales et la MRC de Maria-Chapdelaine comptaient fortement sur le financement des projets de coopération intermunicipale pour continuer à offrir des services de qualité et optimal à leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la fermeture de l'axe Coopération intermunicipale du FRR jusqu'au 31 mars 2025 vient grandement freiner l'élan et la motivation des municipalités à mettre en place de tels projets, alors que la situation est critique pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE l'axe Coopération municipale du FRR vise particulièrement à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'indice de vitalisation économique (IVE) est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens à moindre coût;

ATTENDU QUE l'IVE de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC est peu élevé, ce qui a fait en sorte qu'elles ont bénéficié de sommes non-négligeables afin de mettre en oeuvre des initiatives de coopération intermunicipale tel que l'embauche de ressources compétentes en diverses matières.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay requiert de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil du Trésor afin d'obtenir les crédits nécessaires pour que les projets de coopération intermunicipale puissent continuer d'obtenir du financement dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité et ce, jusqu'au 31 mars 2025; et,

QU'à compter du 1er avril 2025, des sommes suffisantes soient également confirmées pour des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et le monde municipal suite à la Déclaration de réciprocité.

QUE copie de la présente résolution soit également adressée à la députée de la circonscription de Roberval, Mme Nancy Guillemette.

RÉSOLUTION 2024-03-042

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2 -FERME DAYBOU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une 2e demande concernant la construction d'une étable projetée n° 2, la construction d'une structure d'entreposage de type lagune avec membrane imperméable et à ciel ouvert projetée n° 2, au passage d'une gestion liquide à une gestion solide et liquide des déjections animales et une augmentation des unités animales et du seuil de phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la demande #1 n'aura pas lieu et que la demande #2 soumise ne respecte pas les dispositions de notre règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le 3 juin 2011 le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement n°139-2011);

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-003 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 15 février 2024, recommandant d'accepter la dérogation mineure pour permettre au propriétaire de construction d'une structure d'entreposage de type lagune avec membrane imperméable et à ciel ouvert projetée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2024-003 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent la demande de dérogation mineure en rapport avec les ouvrages projetés qui seront installés à une distance inférieure à la réglementation de zonage.

RÉSOLUTION 2024-03-043

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – DANS LE CADRE DU VOLET 2-RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALE D'EAU 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a déposé une demande d'aide financière concernant le renouvellement de conduites d'eau dans le programme d'infrastructures municipales d'eau 2023;

CONSIDÉRANT QUE une aide financière accordée de l'ordre de 276 058\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la directrice générale/greffière-trésorière, Mme Karine Ouellet soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay la convention d'aide financière dans le cadre du Volet 2- Renouvellement de conduites d'eau du programme PRIMEAU 2023.

RÉSOLUTION 2024-03-044

ÉQUILIBRATION DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2025-2026 et 2027

ATTENDU QUE la municipalité veut rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeurs importantes dans les secteurs urbains, dans les secteurs de villégiatures, dans les secteurs ruraux ainsi que dans les secteurs ruraux en milieu agricole.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal mandatent la MRC Maria-Chapdelaine à autoriser Cévimec à équilibrer les rôles triennaux d'évaluation pour les années 2025-2026 et 2027, suite à leur proposition.

RÉSOLUTION 2024-03-045

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – ANDRÉANNE

Sujet reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2024-03-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h50.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Alain Sasseville	2024-03-033
M. Alexandre Dufour	2024-03-034
Mme Camille Sasseville	2024-03-035
M. Dany Labrecque	2024-03-036
Mme Véronique Belley	2024-03-037
Mme Véronique Belley	2024-03-038
M. Alain Sasseville	2024-03-039
Mme Véronique Belley	2024-03-040
M. Alexandre Dufour	2024-03-041
M. Dany Labrecque	2024-03-042
Mme Camille Sasseville	2024-03-043
M. Alain Sasseville	2024-03-044
Mme Véronique Belley	2024-03-045
M. Alexandre Dufour	2024-03-046